



NOTE D'INFORMATION

RÉFÉRENCE	OBJET	DATE
2025 – 014	PLAN BLEU MOBILISATION POUR FAIRE FACE À DES CAS DE COVID 19 PARMI LES HABITANTS DE L'UNITÉ DE VIE « LES IRIS » au B1	28.05.2025

À l'attention de l'ensemble des habitants,
À l'attention de l'ensemble des familles et des proches,
À l'attention des membres du Conseil de la Vie Sociale (CVS),
À l'attention de l'ensemble du personnel,

Madame, Monsieur,

Nos valeurs de bientraitance, d'écoute et d'éco-citoyenneté nous imposent à votre endroit une transparence totale et une collaboration avec tous.

Le lundi 26 mai 2025, j'ai été informé de deux cas de COVID-19 au sein de l'unité de vie « Les Iris » - 1^{er} étage du bâtiment B.

Le mardi 27 mai 2025, j'ai été informé d'un troisième cas de COVID-19 au sein de cette unité de vie « Les Iris » au B1.

Immédiatement, ces habitants ont été isolés au sein de leur logement et leurs familles ont été avisées. Je vous informe qu'ils vont tous bien et qu'ils font l'objet d'une surveillance médicale et paramédicale étroite.

Face à ces circonstances et en tant que Directeur et représentant légal de la Résidence DEBROU, vous trouverez ci-dessous le plan d'actions arrêté par mes soins, ce jour, mercredi 28 mai 2025, l'objectif étant de préserver le lien social pour tous les habitants tout en garantissant la sécurité de chacun.

Ainsi au sein de la Résidence DEBROU :

- Le port du masque chirurgical est de nouveau OBLIGATOIRE, au sein de l'unité de vie « Les Iris » 1^{er} étage du bâtiment B, à compter de ce jour et jusqu'à nouvel ordre, pour toutes les personnes en visite auprès des habitants : familles, proches, personnels, intervenants extérieurs, visiteurs.**
Seuls les habitants sont exemptés du port du masque.
Chaque membre de la famille est tenu de venir avec son propre masque chirurgical. Je rappelle que le masque chirurgical doit couvrir le nez et la bouche.
- Des équipements de protection individuelle (sur-blouse, masques, gants...) à l'attention des personnels et des familles des habitants déclarés positifs à la COVID-19 sont mis à disposition au sein de l'Unité de vie « les Iris » et doivent être portés pour pénétrer dans les logements des personnes atteintes.
- Dans les autres unités de vie, les visites des familles et des proches sont maintenues dans le strict respect des mesures barrières** (lavage régulier des mains au savon ou à la solution hydro-alcoolique, respect d'une distance de sécurité entre toutes les personnes...)
- Les personnes rendant visite aux habitants de l'unité de vie « Les Iris » au B1 sont invitées à surveiller leur température quotidiennement.
- En cas de symptômes évocateurs de la COVID-19, il convient de reporter la visite à votre proche ou parent.

- 6- Les sorties des habitants de l'unité de vie « Les Iris » au B1, déclarés positifs et isolés dans leur logement sont suspendues jusqu'à la levée de leur isolement après avis médical.
- 7- Les repas invités avec les familles et proches sont suspendus jusqu'à nouvel ordre au sein de l'unité de vie « Les Iris ».
- 8- Les animations, ateliers et activités de la vie quotidienne sont maintenus, y compris au sein de l'unité de vie « Les Iris ». Par contre, **les activités transversales entre l'unité de vie « Les Iris » et les autres unités de vie sont suspendues (PASA, atelier d'activités physiques et de prévention des chutes ...)**.
- 9- **Les promenades et sorties dans les espaces extérieurs et l'Espace Vie Sociale et Animation sont suspendues pour les habitants de l'unité de vie « Les Iris » et leurs proches, jusqu'à nouvel ordre.**
- 10- Les réunions d'accueil des nouvelles familles, les séances de formation et d'échanges dans le cadre de l'accompagnement des familles et des proches ainsi que toutes autres réunions pouvant rassembler des personnes de l'extérieur sont maintenues.
- 11- Les mesures de prévention appliquées quotidiennement par les personnels au sein de l'établissement sont rappelées:
 - Lavage régulier des mains au savon ou à la solution hydro-alcoolique entre chaque soin et chaque habitant ;
 - Respect d'une distance de sécurité entre toutes les personnes ;
 - Utilisation de mouchoirs jetables à usage unique, à jeter immédiatement après usage, puis lavage des mains après chaque mouchage ;
 - Aération régulière des locaux ;
 - Renforcement du bio-nettoyage (poignées de portes, tables, ...) avec un produit virucide ;
 - Hygiène stricte des locaux et des WC ;
 - Pour les habitants faisant l'objet d'un isolement préventif ou curatif, mise en œuvre des mesures barrières renforcées (organisation de la prise en soin adaptée, port obligatoire d'une sur-blouse, masque, visière, gants...).

La sécurité de tous dépend de la vigilance de chacun.

Le Directeur

